

①⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: 89830376.3

⑤① Int. Cl.⁵: **A 47 C 1/032**

②② Date de dépôt: 05.09.89

③⑩ Priorité: 09.09.88 IT 521088

④③ Date de publication de la demande:
21.03.90 Bulletin 90/12

④④ Etats contractants désignés:
DE ES FR GB GR IT

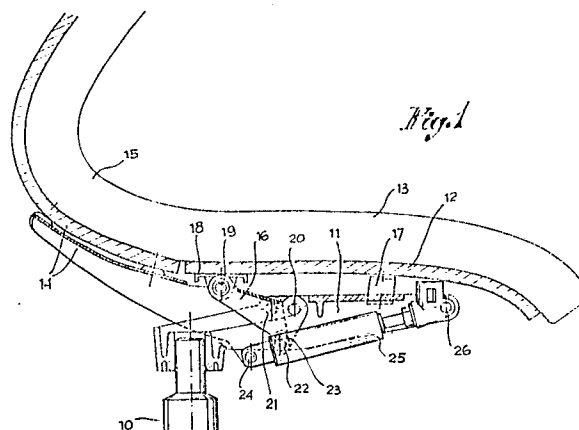
⑦① Demandeur: **CO.FE.MO S.p.A.**
26, Via Cavezzo
I-25045 Castegnato (Brescia) (IT)

⑦② Inventeur: **Moreschi, Sergio**
26, Via Cavezzo
I-25045 Castegnato (Brescia) (IT)

⑦④ Mandataire: **Manzoni, Alessandro**
MANZONI & MANZONI - UFFICIO INTERNAZIONALE
BREVETTI P.le Arnaldo n. 2
I-25121 Brescia (IT)

⑤④ **Chaise avec siège et dossier à inclinaison variable synchronisée.**

⑤⑦ Il s'agit d'une chaise ou fauteuil de bureau dont le siège (13) et le dossier (15) sont articulés indépendamment, au moyen de leurs supports (12, 14), sur un corps (11) fixé à un dispositif (10) réglable en hauteur et sont susceptibles de déplacements angulaires interdépendants et synchronisés grâce à un élément d'articulation (16) de leurs supports, les déplacements angulaires étant contrastés par des moyens (25) à ressort ou élastiques et permettant des variations corrélées du siège (13) et du dossier (15) sans interrompre la continuité entre siège et dossier.



Description

Chaise avec siège et dossier à inclinaison variable synchronisée

L'invention concerne une chaise avec siège et dossier à inclinaison variable synchronisée.

On connaît déjà quelques réalisations de chaises ou fauteuils de bureau dont le siège et le dossier sont à inclinaison variable synchronisée, c'est à dire susceptibles de déplacements angulaires interdépendants autour des axes horizontales de rotation correspondantes. En pratique, le siège peut s'incliner graduellement sur et par rapport à un corps de support fixe soutenu par une base, et le dossier varie automatiquement son inclinaison suivant le déplacement du siège et vice versa. La synchronisation des déplacements est obtenue au moyen d'une articulation des supports du siège et du dossier et à l'aide d'éléments élastiques de contraste.

Ceci dit, c'est le but de la présente invention de proposer une chaise ou un fauteuil du type susmentionné qui comprend des moyens d'articulation entre les supports du siège et du dossier particulièrement simples et efficaces, ces supports, bien qu'ils soient séparés, étant placés l'un en continuation à l'autre sans solution de continuité, cette condition se conservant en toute position d'inclinaison du siège et du dossier.

Partant, l'invention concerne une chaise ou un fauteuil avec siège et dossier à inclinaison variable conforme à la revendication 1.

Des autres détails de l'objet d'invention sont spécifiés dans la description suivante avec référence au dessin indicatif et ne pas limitatif ci-joint, où:

la Fig. 1 montre une vue latérale schématique d'une chaise ou fauteuil selon l'invention avec siège et dossier dans une première position;

la Fig. 2 montre une vue similaire à celle en Fig. 1, mais avec siège et dossier dans une autre position; et

la Fig. 3 montre une vue d'en haut des supports du siège et du dossier.

La chaise ou le fauteuil conforme à l'invention comprend une base - ne pas représentée - qui porte un dispositif ou montant (10) fixe ou préférablement réglable en hauteur, un corps (11) fixé au sommet du dispositif ou montant (10), un support (12) pour le siège (13) et un support (14) pour le dossier (15). Le support du siège et aussi ce du dossier sont tous les deux articulés au corps fixe (11) et reliés entre eux par un connecteur de synchronisation (16) articulé lui aussi au corps fixe susmentionné.

Les supports du siège et du dossier peuvent ainsi définir une surface d'appui substantiellement sans solution de continuité.

Plus précisément, le support (12) du siège est articulé, dans sa partie intermédiaire, au corps fixe (11) au moyen d'un élément élastique ou oscillant (17), tandis que la partie arrière du support (12) est fixée à une bride (18) pivotant ou oscillant sur le connecteur (16) au moyen d'une goupille (19). Le connecteur (16) est monté au moyen d'un pivot d'oscillation (20) sur le support fixe (11) dans une position déplacée en avant par rapport à la goupille

(19) de la bride (18) qui porte le support du siège, et précisément dans une position intermédiaire entre la goupille (19) et l'élément élastique ou oscillant (17) qui soutient le support (12) du siège.

D'autre part, le support (14) du dossier est monté sur le corps fixe (11) au moyen d'un pivot (21) placé dans une position comprise entre le pivot d'oscillation (20) du connecteur (16) et la goupille (19) de la bride (18). En outre, le support (14) du dossier est muni de tenons latéraux (22) pour son assemblage au connecteur (16) à quelque distance des pivots (19, 20 et 21), ces tenons engageant une fente (23) coupée dans le connecteur (16).

Enfin, au support (14) du dossier est pivoté en (24), c'est à dire en position excentrique par rapport au pivot (21) du support lui même, l'extrémité d'un ressort à gaz (25) dont l'extrémité opposée est reliée, en (26), à la partie avant du support fixe (11), tandis que sur le pivot (21), par exemple, du support (14) du dossier on pourra monter un ressort à torsion ou autre moyen élastique - ne pas représenté - pour contribuer à reporter à la position initiale toutes les composantes après leur déplacement.

Comme il résulte des Figures 1 et 2 du dessin, les pivots (19, 20, 22) qui articulent le connecteur de synchronisation (16) respectivement au support (12) du siège, au corps fixe (11) et au support (14) du dossier, sont situés aux sommets d'un triangle, le pivot (20) étant fixe, tandis que les autres deux (19, 22) sont mobiles. Le pivot (21) pour l'articulation du support (14) du dossier au corps fixe (11) est placé au dedans du triangle (19, 20, 22), tandis que le ressort à gaz de contraste (25) est relié en (24) au support du dossier au dehors de ce triangle.

En vertu de l'arrangement ci-dessus chaque oscillation ou rotation du support (12) du siège sur son élément de support élastique ou oscillant (17) se transmet automatiquement au support (14) du dossier à travers le connecteur (16) pour une variation corrélative de l'inclinaison des deux éléments siège-dossier. La même chose se vérifie évidemment à la suite d'une poussée appliquée au dossier et le déplaçant angulairement autour du pivot (21) de son support (14). En tout cas, les déplacements sont synchronisés et contrastés par le ressort à gaz (25) et par les moyens à ressorts supplémentaires - ne pas représentés - qui tendent à récupérer la position initiale des composantes après que l'action qui n'a provoqué la variation de l'inclinaison est cessée.

Revendications

1.) Chaise ou fauteuil avec un siège et un dossier articulés, au moyen de leurs supports oscillants (12,14), à un corps (11) fixé au sommet d'un dispositif ou montant (10) fixe ou d'hauteur réglable, **caractérisé** en ce qu'au corps fixe (11) susdit un connecteur de syn-

chronisation (16) oscillant dans un plan vertical est pivoté en (20), au-dessous du siège, en ce que le support (12) du siège est articulé, dans sa partie intermédiaire, au corps fixe (11) susdit au moyen d'un élément élastique ou oscillant (17) et, dans sa partie arrière, au connecteur (16) susdit par le moyen d'une bride (18) pivotée (19) au connecteur (16) à distance du pivot (20) le fixant au corps fixe (11), en ce que le support (14) du dossier est articulé (21) au corps fixe (11) dans une position intermédiaire comprise entre la bride (18) et le pivot (20) du connecteur et latéralement relié au connecteur (16) au moyen de tenons (22) engageant des fentes (23) coupées dans le connecteur (16), ces tenons (22) étant situés à distance du pivot (20) du connecteur (16) et de l'articulation (19) du support (12) du siège sur le connecteur (16), et en ce qu'au support (14) du dossier est relié un moyen à ressorts, par exemple un ressort à gaz (25), pour contraster les oscillations des éléments articulés au connecteur susmentionné.

2.) Chaise ou fauteuil selon la revendication 1), où le pivotement (20) du connecteur (16) au

corps fixe (11) est placé en position intermédiaire entre les articulations (17,19) du support (12) du siège au corps fixe (11) et au connecteur (16) respectivement, le pivotement (21) du support (14) du dossier au corps fixe (11) étant situé dans une position intermédiaire entre le pivot (20) reliant le connecteur (16) au corps fixe (11) et l'articulation (19) du support (12) du siège au corps fixe (11).

3.) Chaise ou fauteuil selon les revendications 1 et 2), où le pivotement (20) du connecteur (16) au corps fixe (11), l'articulation (19) du support (12) du siège au connecteur (16), et les tenons (22) pour la jonction du support (14) au connecteur (16) sont situés aux sommets d'un triangle et où le pivotement (21) du support (14) du dossier au corps fixe (11) est situé au dedans de ce triangle.

4.) Chaise ou fauteuil selon les revendications précédentes, où en correspondance à l'axe (21) d'oscillation du support (14) du dossier il y a des moyens à ressort ou élastiques qui contrastent les oscillations des éléments articulés.

30

35

40

45

50

55

60

65

Fig. 1

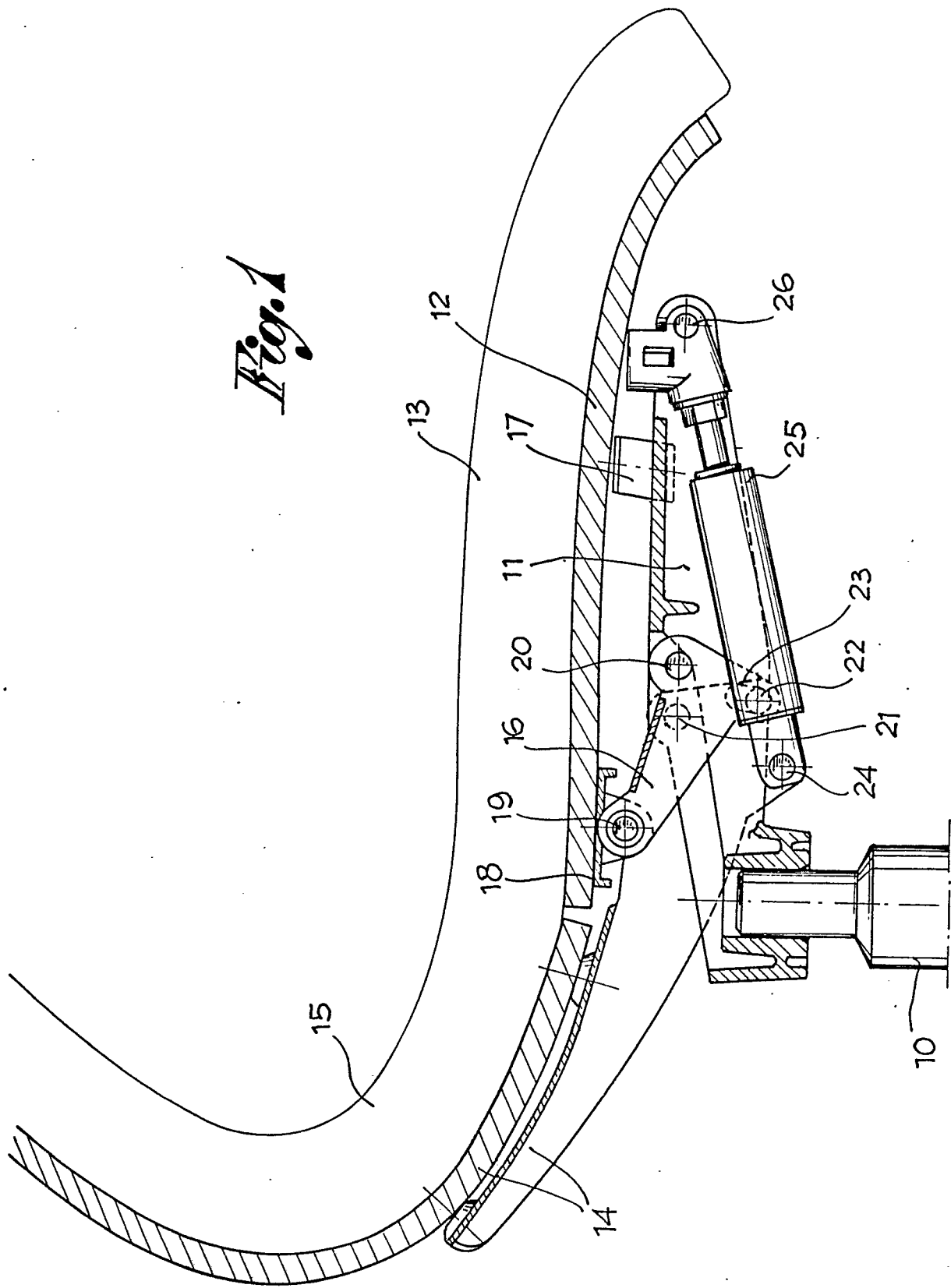
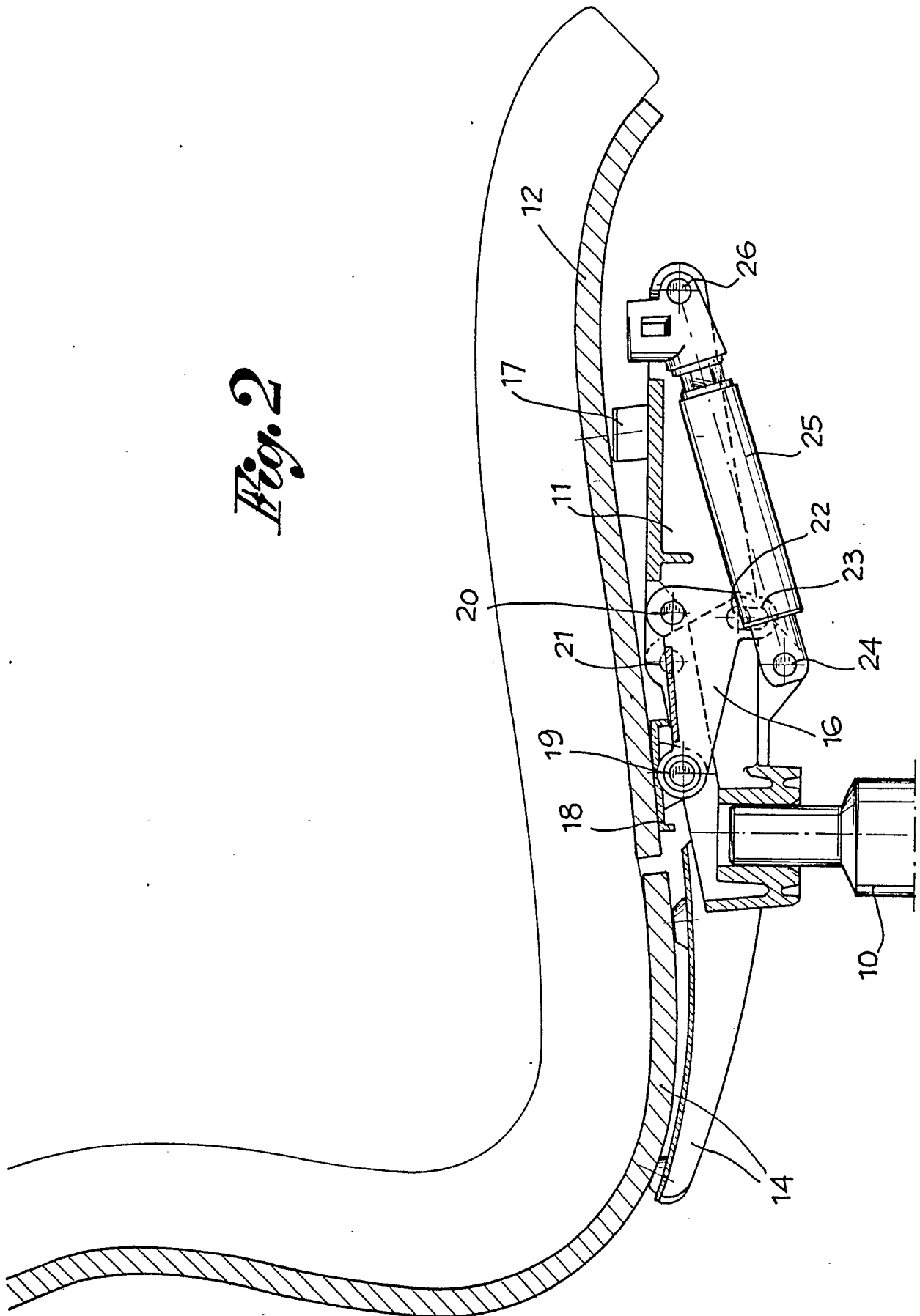


Fig. 2



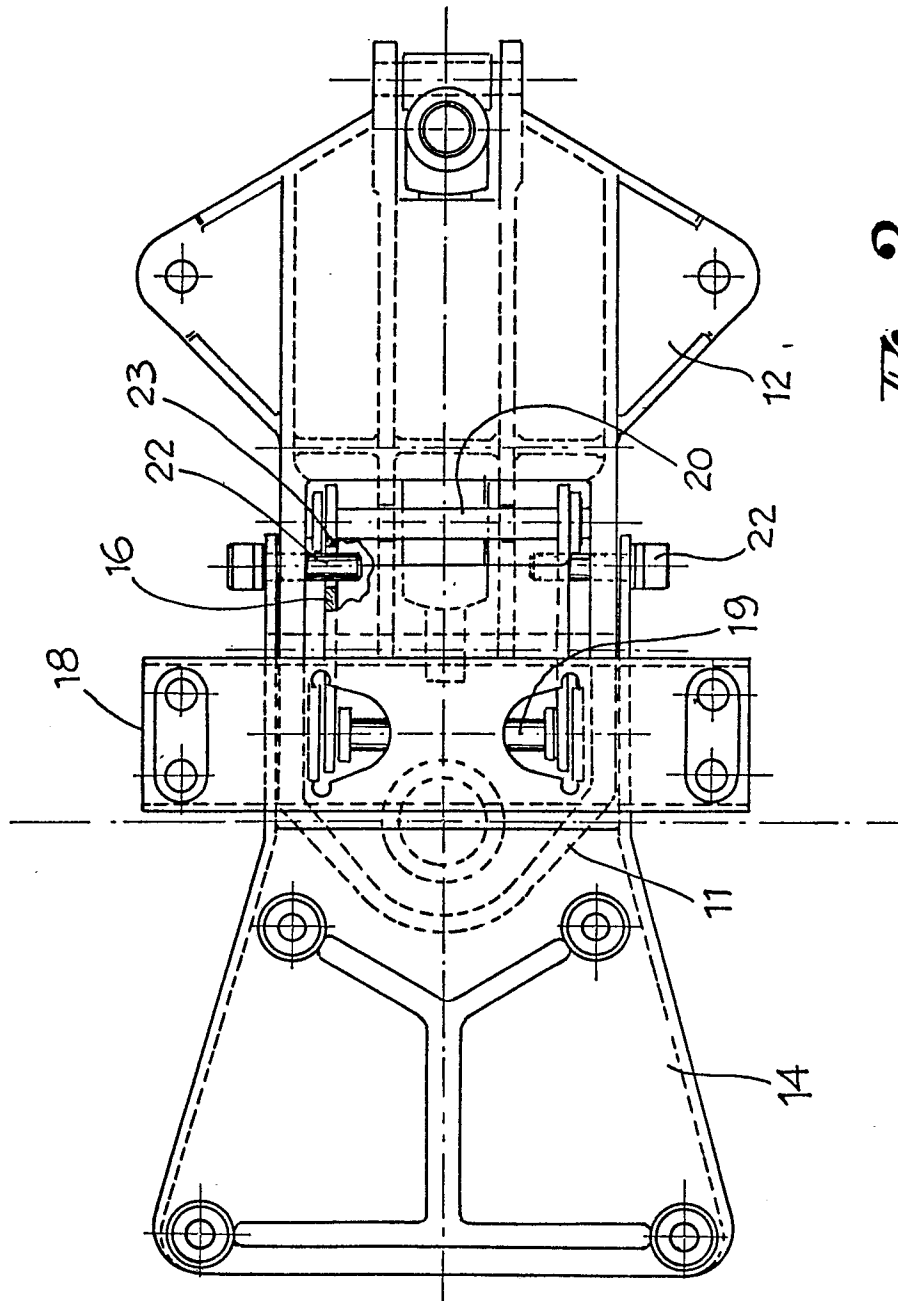


Fig. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 89 83 0376

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-A-3 635 243 (DAUPHIN) * Colonne 2, ligne 57 - colonne 3, ligne 52; figure 2 *		A 47 C 1/032
A	DE-A-3 537 203 (KLÖBER)		
A	WO-A-8 602 536 (NEUMÜLLER)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07-12-1989	Examineur VANDEVONDELE J.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			